



PLAN

ACTION

<https://fopref-smi.fr/>

ATTENTION CHANGEMENT DE MILLÉSIME DES CESU !

Les chèques ou comptes 2025 arrivent à expiration le 31 janvier 2026.

Si vous possédez des CESU 2025 garde d'enfants 6-12 ans ou 0-12 ans non utilisés, il est possible de les échanger contre des CESU 2026 via le service en ligne de DOMI-échange, c'est simple et rapide !

1. Connectez-vous sur le site DOMISERVE à l'adresse : <https://www.domiserve.com/echange>

2. Indiquez que vous bénéficiez de titres CESU (titre ou compte).

3. Déclarez vos numéros de chèques ou sélectionnez le numéro de compte concerné.

Si vous bénéficiez d'un compte CESU, vous serez redirigé vers votre espace bénéficiaire pour authentification.

4. Choisissez le type de CESU que vous souhaitez recevoir : titre ou compte.

LA SESSION SERA OUVERTE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2026 INCLUS.



Vos CESU seront livrés à votre domicile pour la version chéquier ou votre compte CESU sera alimenté en conséquence.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez adresser vos CESU périmés en lettre recommandée avant le 28 février 2026 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :



**DOMISERVE ECHANGE
CESU MI
106, AVENUE MARX DORMOY
92120 MONTROUGE**

POUR EN SAVOIR PLUS :

SITE INTRANET DE L'ACTION SOCIALE / ENFANCE / LES CHÈQUES EMPLOI SERVICE
UNIVERSEL : [HTTPS://ACTIONSOCIALE.INTERIEUR.RIE.GOUV.FR/INDEX.PHP/PETITE-
ENFANCE/12-LES-CHEQUES-EMPLOI-SERVICE-UNIVERSEL](https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/petite-enfance/12-les-cheques-emploi-service-universel)

**POUR LES COLLÈGUES
DISPOSANT D'UN COMPTE
ÉPARGNE TEMPS,
N'OUBLIEZ PAS
D'EFFECTUER LES
DÉMARCHES NÉCESSAIRES
AVANT LE 31 JANVIER 2026.**

**VOS DÉLÉGUÉS FO PREF SMI
SONT À VOTRE
DISPOSITION POUR TOUTES
INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES !!**

 **COMPTE EPARGNE TEMPS 2026**

La campagne d'alimentation des Comptes Épargne-Temps (CET) pour 2026 est lancée. Comme chaque année, l'administration nous transmet ses règles. Voici ce que vous devez savoir au minimum pour effectuer cette démarche RH.

Deux régimes = deux formulaires.

L'administration distingue deux régimes pour alimenter votre CET :

- Le régime de droit commun : plafond de 60 jours, avec une progression maximale de 10 jours par an.
- Formulaire à utiliser : « compte épargne-temps – 60 jours ».
- Le régime dérogatoire : pour les agents dont le CET est compris entre 61 et 80 jours (à cause des dérogations Covid-19 ou JOP 2024).
- Formulaire à utiliser : « compte-épargne temps – 61 à 80 jours ».

L'administration refuse de prolonger les dérogations, mais elle ne propose aucune solution pour les agents qui ont accumulé des jours au-delà du plafond. Nous demandons une simplification des règles, ainsi que l'instauration d'un système unique de gestion de CET à 80 jours.

RAPPEL :

- Si votre solde après alimentation est inférieur à 15 jours, vous n'avez pas à choisir d'option.
- Si votre solde est supérieur à 15 jours, vous devez répartir vos jours entre maintien en congés, indemnisation ou versement à la RAEP.
- **Important**, vous avez la possibilité d'alimenter votre CET par deux demi-journées : (ex : 0,5 CA + 0,5 RTT = 1 jour), **mais pas par une seule demi-journée.**

Un calendrier serré avec des délais à respecter :

- Du 1^{er} au 31 janvier 2026 : Remplissez votre formulaire, faites-le viser par votre supérieur, et transmettez-le avec les copies d'écran.
- Jusqu'au 31 mars 2026 : Saisie des données dans Dialogue 2.
- Juin 2026 : Paiement des indemnisations.

NOTRE SYNDICAT, FO PREF SMI, PLAIDE POUR UNE GESTION SIMPLIFIÉE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET). NOUS DEMANDONS L'INSTAURATION D'UN SYSTÈME UNIQUE QUI PERMETTRAIT DE STOCKER JUSQU'À 80 JOURS SUR LE CET POUR TOUS. EN OUTRE, NOUS REVENDIQUONS LA POSSIBILITÉ DE CONSERVER DES DEMI-JOURNÉES AU LIEU DE JOURNÉES COMPLÈTES.

**NOTRE SYNDICAT ET NOS DÉLÉGUÉS SONT LÀ POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS.
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !**

**LE 1^{er} SYNDICAT
DES PREFS, SGCD, SGAMI ET JA**

FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR

  

JANVIER

3

1



"En France, presque tout le monde est fonctionnaire sans le savoir"

C'est en partant de cette réflexion que Jérôme BARAY vice-président du conseil d'administration de l'Université du Mans a mené une réflexion, selon lui l'économie française repose en grande partie sur les décisions et les financements publics, bien au-delà du seul secteur public. Cette dépendance, analysée par Jérôme Baray (aussi professeur en sciences de gestion et ancien entrepreneur), se manifeste concrètement avec la suspension de certains dispositifs comme celui MaPrimeRénov.

En effet, depuis le 1er janvier 2026, faute de budget voté, le gel des aides à la rénovation énergétique paralyse tout un secteur du bâtiment, illustrant ainsi à quel point les revenus privés dépendent en réalité des flux d'argent public. Cet exemple frappant avec la suspension de MaPrimeRénov entraîne une chute drastique du chiffre d'affaires pour de nombreux professionnels du bâtiment, certains voyant leur activité divisée par deux. Selon M. BARAY, une part majeure des revenus considérés comme privés est en réalité conditionnée par des décisions publiques. Aucun secteur n'y échappe, pas même les startups.

Alors doit-on en déduire qu'une grosse majorité de salariés français sont fonctionnaires ? Ce qui est sûr c'est que l'État structure profondément les marchés en France, bien au-delà des seuls fonctionnaires ou entreprises publiques. La crise actuelle autour de MaPrimeRénov en est une preuve tangible.



MOBILITÉS

**A CE STADE, TOUJOURS PAS DE CIRCULAIRE MOBILITÉ !
CE QUE L'ON SAIT :
MAINTIEN DU FIL DE L'EAU ACTÉ POUR L'ANNÉE 2026 !**

**LA DATE D'AFFECTATION AURA TOUJOURS LIEU LE 1ER DU
MOIS. SI UN CLASSEMENT EST VALIDÉ AVANT LE 20 DU MOIS,
LA MOBILITÉ DOIT INTERVENIR LE 1ER DU MOIS N+1 :
AINSI UNE VALIDATION LE 19/02 ENTRAÎNE UNE PRISE DE
POSTE LE 2/04.**

**INFORMATION IMPORTANTE :
PAS DE GEL ESTIVAL MAIS UN ARRÊT DES MOUVEMENTS PRÉVU
DU 2/10/26 AU 10/12/26 INCLUS ! PRÉVOYEZ DE DÉPOSER VOS
DEMANDES SUR MOB-MI EN AMONT.**

UN EXTRAIT du Conseil commun de la fonction publique du 13 janvier 2026
Des mesures attendues pour améliorer la vie quotidienne des agents, le fonctionnement du service public et préparer l'avenir selon David Amiel, ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Sécuriser le droit de la Fonction publique et simplifier certaines procédures RH :

Le projet de loi portant diverses mesures urgentes de sécurisation du droit de la fonction publique vise à pérenniser le dispositif expérimental concernant la titularisation d'apprentis en situation de handicap et à sécuriser plusieurs dispositions du code général de la fonction publique.

Le projet de décret relatif à l'information des bénéficiaires du droit au report de congé annuel met en conformité ce dispositif de report au droit de l'Union européenne et à la jurisprudence imposant à l'employeur public d'informer l'agent sur ses jours reportés et la date limite d'utilisation.

Le projet de décret portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités est un texte de simplification normative allégeant des procédures, notamment en assouplissant certaines obligations telle que la publicité des postes pour faciliter les reclassements pour inaptitude.

Améliorer la vie quotidienne des agents et le fonctionnement du service public :

En agissant pour le logement. Suite à l'adoption par l'Assemblée nationale le lundi 12 janvier 2026 de la proposition de loi visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics, et en parallèle de la poursuite des débats parlementaires, le Ministre a annoncé la tenue le 28 janvier 2026 d'un groupe de travail « Logement » qui réunira les organisations syndicales et les employeurs publics afin locales pour faciliter opérationnellement le logement des agents publics de première ligne.

Dans un contexte de montée des incivilités et des violences à l'encontre des agents au contact du public d'une part, de recrudescence des risques de corruption, notamment dû à l'influence croissante du narco trafic d'autre part, M. David Amiel a annoncé que le Gouvernement relançait le travail pour proposer **un projet de loi destiné à renforcer la protection des agents publics.**

En assurant la continuité du service public, **le Ministre a proposé d'engager un travail sur l'harmonisation des autorisations spéciales d'absence pour motifs familiaux et parentaux**, comme demandé par le Conseil d'Etat et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique. **Il propose également de mieux organiser le recours au temps partiel thérapeutique**, dont le principe constitue un levier essentiel de maintien dans l'emploi et de retour au travail.

Bâtir des perspectives sur les carrières et les rémunérations :

Le Ministre a annoncé l'installation d'ici mars 2026 d'un cycle de discussions mensuelles sur la rénovation des carrières et des rémunérations, afin de dessiner les contours d'un nouveau modèle de progression salariale dans la fonction publique.

Les différentes mesures prises depuis 2022 ont permis de protéger les agents les moins rémunérés dans un contexte d'inflation élevée. **Ces évolutions ont toutefois eu pour contrepartie un tassement des grilles salariales. Les travaux viseront à proposer un nouveau cadre clair, durable et flexible pour alimenter les débats en vue des échéances électorales de 2027 et préparer une mise en œuvre rapide.**

Par ailleurs, afin d'agir sans attendre, le Ministre a annoncé l'amélioration dès 2026 (avec effet au 1^{er} janvier 2027), des taux de promotion en catégories C et B de la fonction publique de l'État et ainsi que ceux des attachés d'administration, qui bénéficieront en outre de plusieurs mesures de fluidification de leurs parcours.



**FONCTION
PUBLIQUE**

La fédération FO FONCTIONNAIRES propose pour les adhérents, une permanence juridique mensuelle, la prochaine se tiendra le jeudi 5 février 2026.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la FGF [ici](#)

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DIRECTEMENT SUR NOTRE SITE
INTERNET !



ET NOTRE CHAÎNE VIDEO SUR YOUTUBE :
[HTTP://WWW.YOUTUBE.COM/
@FOPREFECTURESETDESSERVICES3811](http://www.youtube.com/@FOPREFECTURESETDESSERVICES3811)

9 FÉVRIER FS CSA MI
4 ET 11 FÉVRIER CAP NATIONALE C
11 FÉVRIER CSA RÉSEAU PREF SGCD

2026



DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA FILIÈRE TECHNIQUE



REJOINS
LE 1^{ER} SYNDICAT
DES PREFS SGCD SGAMI JA

